



ÉCOLE FRANÇAISE DE BRISTOL

pour faire vivre ton français

(POST ONLY) 43 TORONTO ROAD
HORFIELD
BRISTOL BS7 0JR
TEL. 0117 969 2410
ecoledebristol@outlook.com
ecolefrancaisedebristol.org

STATUTS ET FONCTIONNEMENT DE L'ÉCOLE FRANÇAISE DE BRISTOL

L'École Française de Bristol (L'École) est une association à but non lucratif (Charity N° 900410), gérée par un comité composé de parents, du directeur/de la directrice et de la gestionnaire administrative et financière.

Les parents d'élèves sont tous membres de l'association. Leur implication bénévole est essentielle au bon fonctionnement de l'école et permet de réduire le coût des services proposés. Cette implication peut se faire sous diverses formes :

- En étant coopté au Comité de Gestion lors de l'Assemblée Générale annuelle ou en devenant gérant (Director)
- Ou en devenant membre des Amis de l'EFB, qui organisent les animations
- Ou en fournissant une aide ponctuelle lors des animations (préparation de la salle, tenue de stands, rangement de la salle etc.) ou en accompagnant les sorties scolaires etc.
- Ou en proposant une aide pratique selon les besoins, en faisant don de matériel en bon état, de livres récents etc.

Les gérants (Directors) ont la responsabilité de la stratégie financière/de l'équilibre financier de l'Association, du rôle d'employeur, des décisions concernant le développement de l'école et du respect d'obligations légales. Les autres membres du Comité de Gestion s'impliquent sur des dossiers tels que le marketing, la newsletter, le site internet en collaboration avec l'équipe etc.

La Directrice, Mathilde Monnet (la sous-directrice en son absence : Séverine Woodcock ou Laurence Jackson) a la charge de la bonne marche quotidienne de l'école : responsabilité pédagogique, responsabilité administrative (respect de la réglementation), dialogue avec les familles et coordination du personnel.

La gestionnaire administrative et financière, Estelle Tenant prend en charge les inscriptions, l'administration générale et comptable.



EYFS/Childcare
& Voluntary Registers



Maternelle



Parapluie FLAM

Classes FLAM à la journée

OBJECTIF DE L'ASSOCIATION

Son objectif est de proposer un enseignement de qualité adapté aux besoins des enfants bilingues/francophones, afin qu'ils puissent parler, lire et écrire le français couramment à la fin du cycle élémentaire, en bénéficiant d'un contexte culturel français. Ceci est favorisé par le recrutement de professeurs qualifiés francophones, une immersion constante dans la langue française, des effectifs peu chargés, et des activités riches et diversifiées permettant aux enfants de progresser rapidement.

L'enseignement dispensé permet d'apprendre et de progresser dans la langue française à l'oral et à écrit, et de faciliter la réintégration éventuelle dans le système scolaire français.

VISITES

Nous vous conseillons de prendre rendez-vous dès que possible pour visiter l'école. (Voir Plan et Directions) ou de venir visiter la maternelle lors des portes ouvertes (voir notre site pour les dates)

ADRESSE DE L'ÉCOLE : THE FONTHILL CENTRE, 35 STANTON ROAD, SOUTHMEAD, BRISTOL BS10 5SJ

NB. LE PARKING NE DOIT PAS ÊTRE UTILISÉ PAR LES PARENTS (CONDITIONS DU BAIL).

SE GARER DANS LA RUE SANS GÊNER LES RÉSIDENTS ET EMPRUNTER L'ACCÈS PIÉTONNIER.

SECRETARIAT

Le secrétariat sera ouvert à partir du 2 septembre 2019 puis en période scolaire, de 8 h 00 à 16 h 00 le lundi et le mercredi, de 8 h 00 à 17 h 30 le mardi et le jeudi et de 8 h 00 à 13 h 30 le vendredi.

✂-----

CALENDRIER SCOLAIRE DES CLASSES MATERNELLE ET ÉLÉMENTAIRES EN ALTERNANCE ANNÉE SCOLAIRE 2019/2020

Trimestre 1

Du lundi 9 septembre au vendredi 25 octobre 2019

Du lundi 4 novembre au vendredi 20 décembre 2019

Trimestre 2

Du lundi 6 janvier au vendredi 14 février 2020

Du lundi 24 février au vendredi 3 avril 2020

Trimestre 3

Du lundi 20 avril au vendredi 22 mai 2020 (**Ecole fermée le lundi 4 mai - jour férié**)

Du lundi 1 juin au lundi 20 juillet 2020

PLAN / DIRECTIONS
THE FONTHILL CENTRE, STANTON ROAD, SOUTHMEAD, BRISTOL BS10 5SJ



To get to the Fonthill Centre follow the A38 (Gloucester Road/Filton Road) and turn down Monks Park Avenue. At the bottom of Monks Park Avenue there is a double mini-roundabout. Continue straight across onto Pen park Road.

Stanton Road is the second turning on the right. When you reach Stanton Road continue up for approximately 200 meters.

You will see a road sign for Bristol Plays Music. Please do not turn in, park in the road. The Ecole is on this site, on the right-hand side of the building (WHITE DOOR).

Prendre l'A38 Gloucester Road/Filton Road et tourner dans Monks Park Avenue. En bas de Monks Park Avenue, au double rond-point, aller en face en direction de Pen Park Road.

Stanton Road est la deuxième rue à droite. Continuer sur 200 m jusqu'au panneau de Bristol Plays Music.

Ne pas entrer, se garer dans la rue. L'Ecole est sur le même site, sur la partie droite du bâtiment (PORTE BLANCHE).

MATERNELLE / ANNEE SCOLAIRE 2019-2020

Nous vous recommandons de venir visiter la classe lors des matinées Portes Ouvertes ou sur rendez-vous.

Effectifs La capacité d'accueil sera de 21 enfants par jour.

Locaux Nous louons des salles de classes au Fonthill Centre.

Horaires Du lundi au vendredi, de 8 h 00 à 17 h 30.
(Ateliers ludiques pluridisciplinaires le mercredi après-midi).

Enseignant(e)s Mathilde Monnet, Professeur des Ecoles.
Catherine Flageul, Professeur des Ecoles.
Pat Kendall, Professeur Qualifié (cours d'anglais).

Assistant(e)s Maternel(le)s Fanny Lumb, Educatrice de Jeunes Enfants et Assistante Référente.
Mélina Parrott, Assistante Maternelle.
Natacha Sullivan, Assistante Maternelle.
Blandine Joubel, Assistante Maternelle.

Personne référente (Key person) Elle aidera votre enfant à s'intégrer dans la classe en fonction de ses besoins et de ses centres d'intérêt, puis l'accompagnera dans ses apprentissages. Elle veillera à son bien-être, constamment.

Formation continue Le personnel prend part à des stages de formation continue (Ex. Domaines du programme de maternelle / éducation spécialisée / santé et sécurité etc...) en fonction des besoins en classe et des responsabilités assumées par les membres de l'équipe.

Programmes La classe de maternelle est homologuée par l'AEFE ; nous suivons les instructions officielles françaises.



Nous suivons également les instructions officielles anglaises (Early Years Foundation Stage/EYFS). Pour plus d'informations concernant l'EYFS, consultez les sites suivants :
<https://www.gov.uk/early-years-foundation-stage>
<https://www.foundationyears.org.uk>

Le programme comprend également une à deux heures d'enseignement de l'anglais par semaine, assurée(s) par une enseignante qualifiée de langue maternelle anglaise.

Objectifs La classe maternelle a pour mission principale de donner envie aux enfants d'aller à l'école pour apprendre, affirmer et épanouir leur personnalité. C'est une école où les enfants vont apprendre ensemble et vivre ensemble. Ils y développent leur langage oral et commencent à découvrir les écrits, les nombres et d'autres domaines d'apprentissage. Ils apprennent en jouant, en réfléchissant et en résolvant des problèmes, en s'exerçant, en se remémorant et en mémorisant.

Les enseignements sont organisés en cinq domaines d'apprentissage :

1. Mobiliser le langage dans toutes ses dimensions,
2. Agir, s'exprimer, comprendre à travers l'activité physique,
3. Agir, s'exprimer, comprendre à travers les activités artistiques,
4. Construire les premiers outils pour structurer sa pensée,
5. Explorer le monde.

Inspections



La classe est inspectée par les autorités françaises (Inspectrice de l'éducation nationale de l'AEFE) et britanniques (OFSTED). Le numéro d'agrément de l'Ofsted est **EY486621**.



Classe d'immersion	<p>Dans l'intérêt de l'enfant, nous recommandons les inscriptions <u>à plein temps (4 ou 5 jours)</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • L'intégration de l'enfant au sein du groupe est primordiale. Plutôt que d'être <u>bénéfique à l'enfant</u>, une inscription à temps partiel ne facilite pas et retarde souvent son adaptation à l'école, • L'enfant ira à l'école avec un réel plaisir s'il s'est fait des amis, s'il se sent en confiance dans son nouvel environnement et en sécurité avec les adultes qu'il connaît bien, • La cohérence de notre travail nécessite la participation régulière de tous les enfants de la classe. Des activités sont mises en place, souvent thématiques, soit liées à l'étude d'un album, soit à des événements de la classe comme les anniversaires, les visites, les sorties et liées aux intérêts des enfants. • L'enfant doit avoir la satisfaction d'avoir participé et achevé un projet élaboré en commun, d'en être responsable. Inversement, manquer certaines étapes engendre souvent un sentiment d'insatisfaction. • Nous constatons que les progrès réels en bilinguisme sont liés à une "immersion" régulière en français à l'école ainsi qu'à la maison. • La fréquentation régulière des enfants est une condition de notre homologation. Celle-ci permet aux familles, dont les ressources sont plus faibles, de demander une bourse au gouvernement français et à l'école de recruter un enseignant qualifié en France (Professeur des Ecoles). • Après la classe de maternelle, les enfants passent en classe de Grande Section / niveau Reception en « day release » (alternance) <u>s'ils ont le niveau de français suffisant pour suivre le programme après avis de notre enseignante</u>. Une inscription trois ou quatre jours par semaine en maternelle permet de réels progrès au niveau de la compréhension et de l'expression orale en français.
Accueil	<p>Un processus d'adaptation est mis en place, en accord avec les parents, quand l'enfant commence l'école.</p> <p>Nous offrons la possibilité d'un temps d'adaptation, dans les conditions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Votre enfant pourra sur demande préalable de votre part (cf. fiche d'inscription) venir le matin uniquement la première semaine, de 8 h 00 ou 9 h 00 à 13 h 00. Un tarif par matinée sera appliqué pendant la période d'adaptation : £28.00 par matinée. • Vous pourrez également venir chercher votre enfant juste après la sieste.
Echanges /Communication	<p>N'hésitez pas à poser vos questions à l'équipe éducative. Il est possible d'échanger des informations quand vous déposez votre enfant et/ou quand vous le récupérez. Il est aussi possible de prendre rendez-vous si vous souhaitez vous entretenir plus longuement, individuellement avec l'une des enseignantes. Une réunion parents-professeur est aussi organisée au cours du deuxième trimestre.</p>
Besoins éducatifs particuliers	<p>Notre coordinatrice (SENCO) est Mathilde Monnet. N'hésitez pas à lui demander un rendez-vous individuel si vous souhaitez lui faire part d'informations concernant votre enfant, ou si vous avez besoin d'informations complémentaires.</p>
Repas de midi	<p>Veuillez apporter un repas froid, ou à réchauffer (nous disposons de fours à micro-ondes). Utilisez des accumulateurs de froid car nous ne pouvons pas stocker les repas au réfrigérateur.</p>
Goûters	<p>L'école fournira des goûters équilibrés le matin et l'après-midi (Cf menus affichés dans la classe).</p>
Changes	<p>Merci de fournir des vêtements de rechange et d'utiliser des vêtements facilitant l'autonomie des enfants et leur permettant de participer à des activités salissantes.</p>
Téléphone de l'équipe de garderie	<p>L'équipe en charge de la garderie peut être contactée au 07932 593 193 après 16 h le lundi et le mercredi et après 13 h 30 le vendredi (fermeture du bureau).</p> <p>Merci de nous prévenir sur le même numéro en cas de retard à venir chercher votre enfant le soir.</p>

Vie de l'École

Les enfants de toutes les classes participent à la fête/spectacle et au marché de Noël. Un pique-nique a lieu en juin, et c'est aussi l'occasion de célébrer la Fête de la Musique.

Frais de scolarité

Tarif sans heures gratuites (£)	Trimestre 1	Trimestre 2	Trimestre 3
3 journées par semaine	2413.95	2069.10	2069.10
4 journées par semaine	2952.60	2530.80	2530.80
5 journées par semaine	3491.25	2992.50	2992.50
Tarif avec 15 heures gratuites (£) (Free Early Years Entitlement)	Trimestre 1	Trimestre 2	Trimestre 3
3 journées par semaine	1143.45	980.10	980.10
4 journées par semaine	1787.10	1531.80	1531.80
5 journées par semaine	2388.75	2047.50	2047.50
Tarif avec 3 jours gratuits (£) « 30 Hours Free Childcare » *	Trimestre 1	Trimestre 2	Trimestre 3
3 journées par semaine	£0.00	£0.00	£0.00
4 journées par semaine	738.15	632.70	632.70
5 journées par semaine	1396.50	1197.00	1197.00
Facturation des heures payantes (£)	Trimestre 1	Trimestre 2	Trimestre 3
3 journées par semaine	(28.50 h – le nombre d'heures gratuites par semaine) x £84.70	(28.50 h – le nombre d'heures gratuites par semaine) x £72.60	(28.50 h – le nombre d'heures gratuites par semaine) x £72.60
4 journées par semaine	(38 h – le nombre d'heures gratuites par semaine (28.5 maximum) x £77.70	(38 h – le nombre d'heures gratuites par semaine (28.5 maximum) x £66.60	(38 h – le nombre d'heures gratuites par semaine (28.5 maximum) x £66.60
5 journées par semaine	(47.5 h – le nombre d'heures gratuites par semaine (28.5 maximum) x £73.50	(47.5 h – le nombre d'heures gratuites par semaine (28.5 maximum) x £63.00	(47.5 h – le nombre d'heures gratuites par semaine (28.5 maximum) x £63.00
Garderie matin et/ou soir	Incluse	Incluse	Incluse

* (28.5 h gratuites à l'école, 1.5 h gratuite disponible en complément chez un autre prestataire).

Une réduction de 5% des frais de scolarité est accordée aux familles ayant trois enfants inscrits à L'École.

Aucune réduction ni remboursement n'est accordé en cas d'absences dues aux maladies, aux vacances, etc.

Les garderies sont incluses dans les frais (forfait quel que soit le temps de présence de l'enfant).

Voir les Terms and Conditions pour la procédure de facturation de pénalités en cas de retard(s) à venir les chercher les enfants.

Voir les Terms and Conditions pour la procédure de facturation de pénalités en cas de retard(s) de paiement.

Bourses scolaires françaises

Sous certaines conditions telles que les ressources du foyer, la nationalité française de l'enfant et l'âge de l'enfant, une bourse peut être disponible pour les parents d'élèves de maternelle homologuée (Petite et Moyenne Sections). Les conditions d'éligibilité sont précisées sur le site de l'AEFE www.aefe.fr, rubrique *Scolarité* et le dossier complet est disponible sur <https://uk.ambafrance.org/Bourses-scolaires-2019-2020>. NB. Il y aura une deuxième commission des bourses scolaires et les dossiers pourront être déposés pendant l'été.

Nous pouvons vous fournir un simulateur format Excel pour une **estimation**.

NB. Le montant de la bourse stipulé dans la lettre du Service Social du Consulat est sujet à révision une fois les frais réels connus, car il ne prend pas en compte l'exonération correspondant aux heures gratuites anglaises, dont le montant ne peut pas être confirmé au moment de l'étude des dossiers par le Conseil des Bourses Scolaires (les ajustements doivent être communiqués par l'École au Service Social en fin d'année scolaire). La réduction accordée pour une inscription à temps partiel peut aussi avoir été omise du calcul initial.

Heures Gratuites

Consultez le site <https://www.childcarechoices.gov.uk/> pour des renseignements complets (conditions d'éligibilité etc.).

« Free Early Education Entitlement »

Nous recevons une bourse qui nous permet de proposer 15 h gratuites par semaine à partir du trimestre **qui suit** le 3^{ème} anniversaire de l'enfant, et pour 38 semaines par an.

La demande se fait auprès de l'Ecole, en retournant le formulaire EYR1 (disponible en juin).
Voir nos conditions dans Politique et Modalités d'inscription en maternelle pour l'année scolaire 2019-2020, pages 10 à 14 de cette lettre.

« 30 Hours Free Childcare »

Certaines familles auront droit à 15 h gratuites supplémentaires par semaine, à partir du trimestre **qui suit** le 3^{ème} anniversaire de l'enfant, et pour 38 semaines par an. (NB. 13.5 h à l'Ecole).

La demande se fait en premier lieu en ligne en passant par le site

<https://www.childcarechoices.gov.uk/>

(Les parents doivent auparavant ouvrir un compte sécurisé Government Gateway s'ils n'en ont pas déjà un)

<https://www.gov.uk/government-gateway>

NB. Faire la demande bien avant le 31 août pour avoir le code à temps pour septembre, bien avant le 31 décembre pour avoir le code à temps pour janvier et bien avant le 31 mars pour avoir le code à temps pour le dernier trimestre !

Vous devrez ensuite retourner le formulaire EYR1 à l'école, avant le 30 juin 2019 pour la rentrée de septembre.

Voir nos conditions dans Politique et Modalités d'inscription en maternelle pour l'année scolaire 2019-2020, pages 10 à 14 de cette lettre.

Autres aides financières

Consultez le site <https://www.childcarechoices.gov.uk/> pour des renseignements complets.

Utilisez le simulateur en ligne <https://www.gov.uk/childcare-calculator> pour vérifier votre éligibilité / quelles aides sont (in)compatibles / les plus avantageuses pour vous parmi :

- Les Tax Credits for Childcare
- Les Childcare Vouchers (NB. Ce programme n'est plus ouvert à de nouveaux bénéficiaires)
- Le Tax-Free Childcare
- Le 30 Hours Free Childcare
- Support for parent students

RGPD

Nous recueillons des données personnelles concernant les élèves et les parents. Dans la plupart des cas ces données sont essentielles au fonctionnement de l'école/des classes et nous permettent de remplir des obligations légales.

Bases de traitement des données personnelles : *exécution d'un contrat* (e.g. paiement par childcare vouchers, demande d'heures gratuites), *obligations légales ou exécution d'une mission d'intérêt public ou relevant de l'exercice de l'autorité publique* (ex. Réglementation concernant le Early Years Foundation Stage, le Childcare Register, le Voluntary Register, la Protection de l'Enfance), *Intérêt vital* (Plan de Sécurité), *intérêt légitime* (ex. prévention de la fraude), *consentement* (ex. envoi de newsletters par email).

Procédures

Un classeur des procédures en vigueur (“Policies”) peut être consulté sur place à tout moment et les procédures sont aussi accessibles sur notre site internet à la rentrée :

- Acceptable use of Cameras, Videocameras and Mobile Phones Policy and Procedures
- Admissions Policy and Procedures
- Administration of Medicines Policy and Procedures
- Anti-bullying Policy
- Arrival and Departure Procedures
- Attendance Policy
- Behaviour Policy
- Complaints Policy and Procedures
- Confidentiality, Access to Records, Information Sharing and Record Keeping Policy and Procedures
- Contingency Plans
- E-safety Policy and Procedures
- Equality Policy and Procedures
- Fire Precautions
- First Aid and Accident Reporting Policy and Procedures
- Health and Safety Policy and Procedures
- Healthy Eating
- Intimate Care
- Looked-after children
- Missing Child Policy and Procedures
- No Smoking / Drugs Alcohol Policy and Procedures
- Off-site Visits and Policy for Learning Outdoors
- Our Vision, Values and Objectives
- Physical contact
- Recording of Incidents Procedure
- Recruitment, Vetting and Barring Policy and Procedures
- Risk Assessment Policy
- Safeguarding Children Policy and Procedures
- Sickness and Infection Control Policy and Procedures
- Special Educational Needs / Inclusion Policy
- Staff Code of Conduct
- Staff Supervision Policy and Procedures
- Staff Training and Development Policy
- Student and Work Placement policy
- Volunteer Policy
- Whistle-Blowing Policy and Procedures

CLASSE DE PETITE ET MOYENNE SECTIONS**ANNEE SCOLAIRE : 2019-2020**

EMPLOI DU TEMPS : Horaires et activités proposées avec des aménagements possibles au quotidien selon l'âge des enfants.

Enfants de 3 ans à 4 ans scolarisés sur 5 jours, soit : LUNDI, MARDI, MERCREDI, JEUDI, VENDREDI

* *Des activités ludiques pluridisciplinaires sont proposées le mercredi après-midi.*

+ « English Time » une à deux sessions hebdomadaires : accès à la langue anglaise et culture britannique

8 h 00 – 9 h 00	Garderie Accueil : jeux calmes en autonomie - Devenir élève
9 h 00 - 9 h 40	Mobiliser le langage dans toutes ses dimensions Regroupements et rituels pour échanger et s'exprimer : calendrier, langage, chant, comptine, jeux de doigts, programme de la journée ...
9 h 40 - 10 h 15	Mobiliser le langage dans toutes ses dimensions : Découvrir l'écrit- Construire les premiers outils pour structurer sa pensée- Explorer le monde - Devenir élève- Agir, s'exprimer, comprendre à travers les activités artistiques Activités proposées selon les thèmes ou les albums étudiés (par atelier)
10 h 15 - 11 h 15	Passage aux toilettes – Goûter – Récréation
11 h 15 - 12 h 00	Agir, s'exprimer, comprendre à travers toutes formes d'activités physiques. Déplacements (marcher, courir, sauter, rouler...), parcours gymniques, jeux collectifs, jeux de ballons, rondes et danses, expression corporelle, exploitation de petit matériel : rubans, cerceaux, échasses... etc.
12 h 00 - 13 h 30	Déjeuner et petite récréation à l'extérieur
13 h 30 - 14 h 00	Lecture d'un album, d'un livre ou histoire de marionnettes Installation à la sieste en musique pour les PS Repos pour les PS ou activités calmes pour les MS
14 h 00 - 15 h 00	Pour les MS suite des activités cf. projet en cours Mobiliser le langage dans toutes ses dimensions : Découvrir l'écrit- Construire les premiers outils pour structurer sa pensée- Explorer le monde - Devenir élève- Agir, s'exprimer, comprendre à travers les activités artistiques Levers échelonnés des PS à partir de 15h
15 h 00 - 15 h 20	Passage aux toilettes – Goûter – Récréation
15 h 20- 15 h 45	Agir, s'exprimer, comprendre à travers les activités artistiques Activités pédagogiques complémentaires (APC) : Jeux mathématiques, projet d'art plastique, marionnette etc...
15 h 45 - 17 h 30	Garderie : Ateliers de jeux (construction, puzzles, sable, eau...) Activités/jeux à l'extérieur

ECOLE FRANÇAISE DE BRISTOL ("l'Ecole")
NURSERY ADMISSIONS POLICY FOR THE 2019-2020 ACADEMIC YEAR
POLITIQUE ET MODALITES D'INSCRIPTION EN MATERNELLE POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2019-2020
Date : 01.03.2019

Visites

Nous encourageons les parents à venir visiter l'Ecole avant d'inscrire leur enfant et à venir avec votre enfant lors des portes ouvertes (voir les dates sur notre site) ou sur rendez-vous.

Age et date à partir desquels un enfant peut être inscrit

- Nous inscrivons les enfants dès l'âge de 3 ans. Les enfants qui atteignent l'âge de 3 ans pendant l'année scolaire peuvent être inscrits jusqu'au 2 mars 2020. Les enfants plus "âgés" peuvent être inscrits jusqu'en avril 2020.
- Il n'est pas nécessaire que l'enfant ne porte plus de couches.

Heures d'ouverture

- L'Ecole est ouverte en période scolaire (38 semaines par an), de 8 h 00 h à 17 h 30, du lundi au vendredi.
- L'Ecole est fermée les jours fériés.

Sessions proposées et conditions

Les enfants peuvent être inscrits :

- Des journées complètes de 8 h 00 à 17 h 30 (3, 4 ou 5 jours par semaine)
- **OU** 3 matinées de 8 h 00 à 13 h 00 (seulement dans le cadre des "universal hours" gratuites ; voir les conditions précises ci-dessous).

Nous ne proposons pas :

- D'inscription le matin uniquement hors du cadre des "universal hours" gratuites (voir ci-dessous)
- D'inscription pour une combinaison de matinée(s) et de journée(s) complète(s)
- D'inscription l'après-midi seulement
- D'inscription sur moins de 3 jours par semaine

Sessions gratuites pour les enfants ayants droit

Les informations détaillées concernant les règles d'éligibilité figurent sur le site childcarechoices.gov.uk

Les enfants ont droit à des sessions gratuites à partir du trimestre qui suit leur 3^{ème} anniversaire :

Enfants nés au plus tard le 31.08.2016	Dès septembre 2019
Enfants nés au plus tard le 31.12.2016	Dès janvier 2020
Enfants nés au plus tard le 31.03.2017	Dès le 20 April 2020

Nous proposons les sessions gratuites suivantes :

- Matinées de 8 h 00 à 13 h 00 (sessions de 5 h)
- Journées complètes de 8 h 00 à 17 h 30 (sessions de 9.5 h) pour les enfants éligibles au "30 hours free childcare"
- Les sessions sont proposées pour un minimum d'un trimestre.

1. “Universal hours” gratuites (15 heures par semaine, pour tous les enfants)

- **Les demandes de “universal hours” gratuites se font auprès de l’Ecole, chaque trimestre.**
- Les sessions gratuites sont proposées pour 3 matinées.
- La matinée du vendredi doit être incluse pour les inscriptions de 15 h seulement par semaine.
- Les demandes ne seront étudiées que si :
 - Le formulaire “EYR1 FEEE Parent Declaration Form” dûment rempli a été joint à la fiche d’inscription
 - La photocopie de l’extrait de naissance de l’enfant a été fournie
 - L’inscription ne sera confirmée que si un acompte de £150 (remboursé si l’enfant fréquente l’Ecole maternelle et si le financement de la place gratuite a été approuvé par la mairie de Bristol) a été reçu, dans un délai de deux semaines à compter de l’offre de place.
 - Nous ne proposons que deux places de 15 h seulement par semaine, outre les places de 15 h réservées aux enfants qui perdent leur éligibilité au “30 hours free childcare” en cours d’année scolaire.

2. “Additional hours” gratuites (jusqu’à 13.5 heures par semaine à l’Ecole), pour les enfants ayants droit

- **Les demandes de “30 hours free childcare” se font sur le site de HMRC (impôts) ; le droit à ces heures gratuites supplémentaires doit être reconfirmé par les parents tous les 3 mois (sur le site de HMRC) pour que l’enfant puisse continuer à en bénéficier.**
- Les “universal hours” et “additional hours” gratuites peuvent être combinées à l’Ecole, pour obtenir 3 jours complets gratuits de maternelle (28.5 heures par semaine, soit 5 “universal hours” le matin et 4.5 « additional hours » l’après-midi, par jour. Le solde de 1.5 h peut être demandé auprès d’un autre établissement qui participe au programme.
- Les demandes ne seront étudiées par l’Ecole que :
 - Si le formulaire “EYR1 FEEE Parent Declaration Form » dûment rempli a été joint à la fiche d’inscription
 - Si la photocopie de l’extrait de naissance de l’enfant a été fournie
 - Après que l’éligibilité de l’enfant a été vérifiée sur le portail « Pioneer » de la mairie de Bristol (vérification de validité du code)
 - L’inscription ne sera confirmée que si un acompte de £300 (remboursé si l’enfant fréquente notre maternelle et si le financement de la place gratuite a été approuvé par la mairie de Bristol) a été reçu, dans un délai de deux semaines à compter de l’offre de place.
- Si les parents ne renouvellent pas le “30 Hours Code” à temps, le code expirera et un délai de grâce entrera en vigueur. **L’Ecole n’a pas la responsabilité de s’assurer que les parents ont bien renouvelé le code avant la date limite.**
- Lorsque le “30 Hours Code” d’un enfant expire pendant la première moitié d’un trimestre, l’enfant continuera à avoir droit aux heures gratuites supplémentaires jusqu’à la fin de ce trimestre ou le temps que l’enfant reste en-dessous de l’âge de la scolarité obligatoire (la période la plus courte sera retenue). Si un «30 Hours Code » expire pendant la deuxième partie d’un trimestre, l’enfant continuera à avoir droit aux heures gratuites supplémentaires jusqu’à la fin du trimestre suivant ou le temps que l’enfant reste en dessous de l’âge de la scolarité obligatoire (la période la plus courte sera retenue.)
- A la fin du délai de grâce, nous ne garderons une place pour l’enfant que pour 3 matinées par semaine (**ly compris le vendredi matin**). **La place initiale (journées complètes et jours choisis) ne sera conservée pour l’enfant que si un nouveau contrat a été signé par les parents dans les délais donnés, engageant les parents à régler les heures payantes (voir ci-dessous).**
- Les réclamations en rapport aux conditions légales d’offre d’heures gratuites sont à adresser à Bristol City Council à askcyps@bristol.gov.uk ou au 0845 129 7 217.

Coûts autres que les frais de scolarité/heures payantes

- Sorties (coût limité à £10 par sortie et par enfant grâce à une subvention des «Amis de l'Ecole Française de Bristol »).
 - Pénalités en cas de retard(s) à venir les chercher les enfants à la sortie des classes (voir « Terms and Conditions »).
 - Pénalités en cas de retard(s) de paiement (voir «Terms and Conditions »).
- Les parents doivent fournir les couches et les lingettes, si utilisées.
- Les parents doivent fournir le déjeuner.

(Les goûters sont fournis par l'Ecole).

Frais de scolarité : heures payantes à la charge des parents

- Pour les heures autres que/en plus des “universal hours” ou “additional hours” gratuites.
- Les tarifs sont indiqués en page 6 de cette lettre.
- Les heures payantes sont réservées et facturées pour le trimestre complet.
- Le même tarif “horaire” est facturé, que les parents bénéficient d’heures gratuites ou non. Cependant, nous appliquons un tarif dégressif pour 3, 4 ou 5 jours d’inscription. Le tarif “horaire” correspond à £6.05 pour 3 journées complètes, £5.55 pour 4 journées complètes et de £5.25 pour 5 journées complètes.

Modalités d’inscription

Veillez envoyer votre demande le plus rapidement possible : nous prendrons en compte l’ordre d’arrivée des dossiers si nous n’avons pas assez de places dans certaines catégories de priorité ou pour certains jours de la semaine.

Toutes les inscriptions sont sous réserve de disponibilité.

Inscriptions pour une rentrée en septembre 2019 ou au cours du premier trimestre (jusqu’à novembre)

Priorité jusqu’au 15 mai 2019

- 1-Elèves à réinscrire
- 2- Frères et soeurs de nos élèves, *pour une inscription 4 ou 5 jours par semaine*
- 3- Nouveaux élèves, *pour une inscription 4 ou 5 jours par semaine*

Puis priorité jusqu’au 22 mai 2019

- 4- Frères et sœurs de nos élèves, pour une inscription 3 jours par semaine
(Nous ne pouvons pas garantir le choix de jours s’il peut empêcher l’inscription d’autres élèves).

A partir du 23 mai 2019

- 5-Nouveaux élèves, *pour une inscription 3 jours par semaine*
(Nous ne pouvons pas garantir le choix de jours s’il peut empêcher l’inscription d’autres élèves).

Du 1^{er} au 15 juillet 2019

- 6-Inscriptions 3 matinées par semaine
(Nous ne pouvons pas garantir le choix de jours s’il peut empêcher l’inscription d’autres élèves).

Inscriptions pour une rentrée en janvier 2020

A partir du 1er septembre 2019 (ou avant si de nombreuses places restent disponibles)

7-Frères et sœurs de nos élèves, *pour une inscription 4 ou 5 jours par semaine*

8- Nouveaux élèves, *pour une inscription 4 ou 5 jours par semaine*

Puis à partir du 15 septembre 2019 :

9-Frères et sœurs de nos élèves, pour une inscription 3 jours par semaine

Nous ne pouvons pas garantir le choix de jours s'il peut empêcher l'inscription d'autres élèves.

Puis à partir du 30 septembre 2019 :

10- Nouveaux élèves, *pour une inscription 3 par semaine*

A partir du 1 novembre 2019

11-Inscriptions 3 matinées par semaine

Inscriptions pour une rentrée après janvier 2020

12-Elles seront prises deux mois avant la rentrée possible de l'enfant

Demands d'inscription

- Envoyer/apporter la fiche d'inscription dûment remplie au bureau. Si nécessaire, joindre le *individual Healthcare Plan (Soins Individuels)* et le *Regular Medication Consent Form (Autorisation Médicaments)* pour les enfants qui souffrent d'allergies graves, d'asthme ou d'autres problèmes de santé.
- Nous confirmerons si une place peut être offerte à votre enfant, en fonction des critères de priorité ci-dessus.
- Nous vous demanderons **PAR LA SUITE** de régler un acompte afin de réserver une place (£150 pour une inscription trois matinées par semaine, £300 pour une inscription 3/4/5 journées complètes par semaine). En dehors des termes spécifiés dans la section "**Sessions gratuites pour les enfants ayants droit**", les acomptes ne sont pas remboursables. Les acomptes ne peuvent pas être transférés à un autre enfant. L'acompte est déduit de la première facture. Il est encaissé dès réception, mais seulement si nous pouvons vous garantir une place pour l'enfant.

Confirmation d'inscription

1. Après réception de la fiche d'inscription et de l'acompte, nous vous enverrons une confirmation d'inscription (selon l'ordre d'inscription mentionné ci-dessus).
2. Nous accuserons réception de votre acompte et préciserons son montant.
3. Nous vous demanderons de compléter et retourner la fiche « Tout sur moi » qui permettra à notre personnel de bien accompagner votre enfant pendant la période d'adaptation.
4. Nous vous enverrons la "lettre de rentrée en maternelle".

Désistements

Tout désistement doit nous être notifié par écrit. Nous en accuserons réception par écrit.

Changement de date de rentrée

L'accord de l'École doit être donné par écrit (aucune réduction des frais de scolarité ne sera consentie sans l'accord écrit de l'École).

Préavis en cas de départ en cours d'année

- « Free Early Education Entitlement (FEEE) »
Le transfert des heures gratuites à un autre établissement ne peut se faire qu'à partir du trimestre suivant.
Le préavis doit nous être donné par écrit.
- Inscription pour des heures/journées dont le paiement est à charge des parents
En cas de départ de l'enfant à la fin du trimestre, vous devez nous donner un préavis de 2 mois **par écrit**. Les frais de scolarité sont dus jusqu'à la fin de la période de préavis (jusqu'à la fin du trimestre si le préavis requis a été donné, jusqu'à la fin du trimestre suivant autrement).

Réduction du nombre de jours d'inscription en cours d'année scolaire

- Le choix du/des jour(s) supprimé(s) sera à la discrétion de l'École.
- La réduction à 4 ou 3 jours d'inscription entrera en vigueur à partir du trimestre suivant, pourvu qu'un minimum d'un mois de préavis nous ait été donné par écrit.

Echange de jours d'inscription / inscriptions occasionnelles

Les échanges occasionnels de jours d'inscription ne sont pas possibles. Un changement de jours d'inscription pour une longue durée peut être accordé à notre discrétion ; un préavis d'au moins deux semaines sera requis.

Un jour supplémentaire occasionnel ou régulier pourra être accordé en cas de place disponible, avec un préavis d'au moins 2 semaines.

Liste d'attente

Nous opérerons une courte liste d'attente (pour l'année 2019-2020 uniquement) pour les enfants dont les dossiers d'inscription complets auront été reçus. Nous donnerons priorité aux enfants qui peuvent être inscrits pour tous les jours « libérés ».



Classes d'une journée par semaine de la grande section au CM2, en alternance (classes FLAM /« Day release ») avec l'école anglaise locale (Il y a une carte scolaire à Bristol ; nous collaborons avec près d'une cinquantaine d'écoles partenaires). Les enfants étant scolarisés sur cinq jours au Royaume-Uni, il est nécessaire que les parents obtiennent l'accord du directeur/de la directrice de l'école anglaise pour que l'enfant puisse suivre nos cours d'une journée complète.

Aucune liste d'écoles anglaises « acceptant le Day release » ne sera fournie car nous laissons les écoles juger de la capacité de l'enfant/ de bénéficier pour l'enfant à suivre notre programme à la journée.

Cycle des apprentissages premiers / Cycle des apprentissages fondamentaux / Cycle de consolidation

Le niveau de français de l'enfant doit être suffisant pour lui permettre de suivre ce programme de langue maternelle (évaluation par notre enseignante).

Effectifs Une vingtaine d'enfants par classe.

Locaux Nous louons des salles de classes au Fonthill Centre.

Horaires des cours	Grande Section	de 9 h 00 à 16 h 30	le mardi
	CP	de 9 h 00 à 16 h 30	le mercredi
	CE1	de 9 h 00 à 16 h 30	le mardi
	CE2/CM1	de 9 h 00 à 16 h 30	le jeudi
	CM1/CM2	de 9 h 00 à 16 h 30	le vendredi

Attention, la répartition des classes est faite par les enseignants en fonction de l'âge, mais aussi en fonction du niveau de français et de l'autonomie de travail. Dans les classes à double cours, un programme d'enseignement différent est proposé pour chaque groupe de niveau.

Garderie Elle est assurée par l'assistante maternelle / l'assistant(e) d'éducation, et l'un des enseignants (ou un autre membre du personnel).

Le matin de 8 h 00 à 9 h 00, l'après-midi de 16 h 30 à 17 h 30.

Les frais sont de £51 par trimestre pour la garderie le matin ou le soir, £102 par trimestre pour la garderie le matin et le soir, à régler à l'inscription. L'inscription se fait au trimestre. Nous permettons 6 garderies exceptionnelles dans l'année (l'enfant doit être inscrit à l'avance), au tarif de £5 par garderie. Une réduction de 5% des frais de garderie est accordée aux familles ayant trois enfants inscrits à l'Ecole.

Téléphone de l'équipe de garderie L'équipe en charge de la garderie peut être contactée au **07932 593 193** après 16 h le lundi et le mercredi et après 13 h 30 le vendredi (fermeture du bureau).
Merci de nous prévenir sur le même numéro en cas de retard à venir chercher votre enfant le soir.

Enseignants Séverine Woodcock (Grande Section)
Laurence Jackson (du CP au CM2)

Assistant(e)s d'éducation Natacha Sullivan (Grande Section et CP)
Mélina Parrott (CE2/CM1)

Programme Il repose sur les instructions officielles françaises. Seul le français est enseigné, avec mise en place d'une pédagogie différenciée selon le niveau des enfants.

Objectifs	<p>Perfectionner son français à l'oral et à l'écrit, en enrichissant ses connaissances culturelles et en suivant les principaux objectifs :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1- Du cycle des apprentissages premiers (classe de Grande Section) 2- Du cycle des apprentissages fondamentaux en lecture-écriture (cf. programme du CP au CE2) 3- Du cycle de consolidation de la langue écrite en vocabulaire / orthographe / conjugaison / grammaire (cf. Programmes du CM1 au CM2).
Inspections	<p>Les classes sont inspectées par les autorités britanniques (OFSTED). Le numéro d'agrément de l'Ofsted est EY486621.</p>
Echanges	<p>N'hésitez pas à poser vos questions à l'équipe éducative. Il est possible d'échanger des informations avant ou après la classe. Il est aussi possible de prendre rendez-vous si vous souhaitez vous entretenir plus longuement, individuellement, avec l'enseignant(e). Une réunion parents-professeurs est aussi organisée au cours du deuxième trimestre.</p>
Besoins éducatifs particuliers	<p>Notre coordinatrice (SENCO) est Mathilde Monnet. N'hésitez pas à lui demander un rendez-vous individuel si vous souhaitez lui faire part d'informations concernant votre enfant, ou si vous avez besoin d'informations complémentaires.</p>
Repas de midi	<p>Veillez apporter un repas froid, ou à réchauffer (nous disposons de fours à micro-ondes). Utilisez des accumulateurs de froid car nous ne pouvons pas stocker les repas au réfrigérateur.</p>
Goûters	<p>L'école fournira des goûters équilibrés le matin et l'après-midi (fruits/tartines).</p>
Vie de l'Ecole	<p>Les enfants de toutes les classes participent à la fête/ au spectacle et au marché de Noël. Un pique-nique annuel a lieu en juin, et c'est aussi l'occasion de célébrer la Fête de la Musique.</p>
Frais de scolarité	<p>£460 par trimestre.</p> <p>Aucune réduction ni remboursement n'est accordé en cas d'absences dues aux maladies, vacances, etc.</p> <p>Une réduction de 5% des frais de scolarité est accordée aux familles ayant trois enfants inscrits à L'Ecole.</p> <p>Voir les Terms and Conditions pour la procédure de facturation de pénalités en cas de retard(s) à venir les chercher les enfants à la sortie des classes et en fin de garderie.</p> <p>Voir les Terms and Conditions pour la procédure de facturation de pénalités en cas de retard(s) de paiement.</p>
Bourses scolaires françaises	<p>Elles ne peuvent pas être obtenues pour ces classes non-homologables à temps partiel (day release).</p>
Autres aides financières	<p>Voir le site https://www.childcarechoices.gov.uk/ pour des renseignements complets. Utilisez le simulateur en ligne https://www.gov.uk/childcare-calculator pour vérifier votre éligibilité / quelles aides sont (in)compatibles / les plus avantageuses pour vous parmi :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les Tax Credits for Childcare pour les heures avant 9 h et après 15 h 30 ("out of school hours" cf. Site internet HMRC). • Les Childcare Vouchers (NB. Ce programme n'est plus ouvert à de nouveaux bénéficiaires) • Le Tax-Free Childcare pour les heures avant 9 h et après 15 h 30 ("out of school hours" cf. Site internet HMRC). • Support for parent students ("out of school hours").

RGPD

Nous récoltons des données personnelles concernant les élèves et les parents. Dans la plupart des cas ces données sont essentielles au fonctionnement de l'école/des classes et nous permettent de remplir des obligations légales.

Bases de traitement des données personnelles : *exécution d'un contrat* (e.g. paiement par childcare vouchers), *obligations légales ou exécution d'une mission d'intérêt public ou relevant de l'exercice de l'autorité publique* (ex. Règlementation concernant le Early Years Foundation Stage, le Childcare Register, le Voluntary Register, la Protection de l'Enfance), *Intérêt vital, intérêt légitime* (ex. prévention de la fraude), *consentement* (ex. envoi de newsletters par email).

Procédures

Un classeur des procédures en vigueur ("Policies") peut être consulté sur place à tout moment et les procédures seront aussi accessibles sur notre site internet à la rentrée:

- Acceptable use of Cameras, Videocameras and Mobile Phones Policy and Procedures
- Admissions Policy and Procedures
- Administration of Medicines Policy and Procedures
- Anti-bullying Policy
- Arrival and Departure Procedures
- Attendance Policy
- Behaviour Policy
- Complaints Policy and Procedures
- Confidentiality, Access to Records, Information Sharing and Record Keeping Policy and Procedures
- Contingency Plans
- E-safety policy and Procedures
- Equality Policy and Procedures
- Fire Precautions
- First Aid and Accident Reporting Policy and Procedures
- Health and Safety Policy and Procedures
- Healthy Eating
- Intimate Care
- Looked-after children
- Missing Child Policy and Procedures
- No Smoking / Drugs Alcohol Policy and Procedures
- Off-site Visits and Policy for Learning Outdoors
- Our Vision, Values and Objectives
- Physical contact
- Recording of Incidents Procedure
- Recruitment, Vetting and Barring Policy and Procedures
- Risk Assessment Policy
- Safeguarding Children Policy and Procedures
- Sickness and Infection Control Policy and Procedures
- Special Educational Needs / Inclusion Policy
- Staff Code of Conduct
- Staff Supervision Policy and Procedures
- Staff Training and Development Policy
- Student and Work Placement policy
- Volunteer Policy
- Whistle-Blowing Policy and Procedures

Modalités d'inscription

Veillez envoyer votre demande le plus rapidement possible : nous prendrons en compte l'ordre d'arrivée des dossiers si nous n'avons pas assez de places dans certaines catégories de priorité.

Une évaluation sera organisée pour les nouveaux élèves : les enfants doivent avoir un niveau de français suffisant pour suivre le programme). Nous attendrons ensuite le rendez-vous d'évaluation afin de confirmer toute inscription.

Priorité jusqu'au 15 mai 2019

En cas de réinscription tardive, une place ne peut être garantie à votre enfant. Si une place reste disponible pour votre enfant, sa rentrée pourra être retardée afin de permettre la liaison et l'administration que le partenariat avec l'école primaire anglaise requierent. A partir de la mi-mai, nous traiterons les demandes d'inscriptions pour d'autres classes en priorité, selon le calendrier d'inscription préétabli.

- 1- Réinscription de nos élèves pour la rentrée de septembre
- 2- Inscription des frères et sœurs de nos élèves pour la rentrée de septembre
- 3- Inscriptions de nouveaux élèves qui auront des frères et sœurs inscrits dans nos autres classes (fratries), pour la rentrée de septembre

A partir du 22 mai 2019

- 4- Inscription des autres enfants selon les places disponibles, pour la rentrée de septembre et à la suite d'une évaluation. Il est possible d'inscrire un enfant en cours d'année, dans la mesure des places disponibles. (Frais de £36.50 par jour pour une rentrée en cours de trimestre).

Demandes d'inscription

- Envoyer/apporter la fiche d'inscription dûment complétée. Si nécessaire, joindre le *Individual Healthcare Plan (Soins Individuels)* et le *Regular Medication Consent Form (Autorisation Médicaments)* pour les enfants qui souffrent d'allergies graves, d'asthme ou d'autres problèmes de santé.
- Nous confirmerons si une place peut être offerte aux nouveaux élèves, selon les critères de priorité ci-dessus.
- Versement du paiement de **£460** par enfant pour le premier trimestre (£437 par enfant pour trois enfants inscrits à l'Ecole pour les nouveaux élèves, **£180** par enfant pour nos élèves de 2018-2019 (y compris nos élèves de maternelle qui passent en Reception). Les acomptes/paiements ne sont ni remboursables ni transférables à un autre enfant. L'acompte/le paiement est déduit de la première facture. Il est encaissé à réception, mais seulement si nous pouvons vous garantir une place pour votre enfant.

Confirmation d'inscription

Après réception de la fiche d'inscription et de l'acompte, nous vous enverrons une confirmation d'inscription (selon l'ordre d'inscription mentionné ci-dessus). Nous accuserons réception de votre acompte et nous préciserons son montant.

Désistements

Tout désistement doit nous être notifié par écrit. Nous en accuserons réception par écrit.

Changement de date de rentrée

L'accord de l'Ecole doit être donné par écrit (aucune réduction de frais de scolarité ne sera consentie sans l'accord écrit de l'Ecole).

Préavis en cas de départ en cours d'année

Un préavis d'un mois doit être donné par écrit pour un départ le trimestre suivant. Les frais du trimestre complet sont dus, même en cas de départ en cours de trimestre et de paiement en mensualités.

RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

AUTRES CLASSES

Français langue étrangère : Club le samedi de 9 h 30 à 11 h 15 pour les enfants de Reception à Year 2
Cours le jeudi soir de 16 h 45 à 17 h 45 pour les enfants de Year 3 à Year 6
Secondaire : Cours le samedi de 9 h 30 à 11 h 30 pour les jeunes bilingues à partir de Year 7

STAGES DE FRANÇAIS PENDANT LES VACANCES

Nous organisons des stages pendant certaines vacances, pour les enfants de 3 ans (pour nos élèves inscrits en maternelle) à 10 ans (Year 6).

Ces stages sont l'occasion de développer ou de découvrir le français d'une façon ludique grâce à des thèmes et des activités adaptées à l'âge et aux compétences des enfants, préparées par des enseignants qualifiés. Les activités offertes comprennent de l'art, des bricolages, du théâtre, de la cuisine, du chant, des jeux, du sport et des activités d'extérieurs.

Des goûters sont fournis le matin et le soir mais vous devez apporter un repas pour le déjeuner.

Un classeur de présentation des clubs, avec des exemples d'activités proposées, peut être consulté au bureau.

Autres clubs qui accueillent les enfants dès 3 ans :

Sparks (Sefton Park)

<https://www.sparks-inc.org/clubs/holiday-club.html>

Clifton College

<https://www.ccscl-cliftoncollege.com/holiday-club-and-activities/holiday-clubs/>

CIP Rascals

<http://www.cip-rascals.co.uk/>

Frenchay Pre-School

http://www.frenchaypreschool.co.uk/?page_id=19

GROUPE POUR LES TOUT-PETITS (TODDLERS)

Les Zouzous 07816 590 609

COURS POUR ADULTES

Alliance Française de Bristol 07903 821 655 info@afbristol.org.uk

INSCRIPTIONS DANS LES ECOLES PUBLIQUES DE BRISTOL

School Admissions
Bristol City Council (City Hall)
PO Box 3176
Bristol BS3 9FS

Ouverture de 9 h à 17 h le lundi, mardi, jeudi / 12 h à 17 h le mercredi / de 9 h à 16 h 30 le vendredi.

E : school.admissions@bristol.gov.uk T : 0117 903 7694

JUMELAGE BRISTOL-BORDEAUX

Bristol Bordeaux Partnership <http://www.bristolbordeaux.org/>